

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2024-6084
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière au montant total de 250 000 \$ à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L., par laquelle la Ville s'engage à verser une contribution de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de soutien aux événements sportifs pour l'année 2024	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-11-27 Date CM souhaitée : 2024-12-03		
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 200 000,00 \$ Année du budget : 2024 Provenance du financement : 1-60304-7111-00-119130 <u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2024-6084
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2023-04-04	<u>No résolution</u> CM-20230404-322	<u>Objet</u> ENTENTE DE PARTENARIAT - OFFICE DU TOURISME DE LAVAL INC. ET REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL, A.R.S.E.L./C.S.L.
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis		
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente de partenariat, au montant total de 250 000 \$, à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L., par laquelle la Ville s'engage à verser une contribution financière au montant de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de soutien aux événements sportifs pour l'année 2023;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
ADOPTÉ		
(SD-2023-439)		
<u>Date</u> 2022-03-01	<u>No résolution</u> CM-20220301-277	<u>Objet</u> ENTENTE DE PARTENARIAT - OFFICE DU TOURISME DE LAVAL INC. ET REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou		
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente de partenariat au montant total de 250 000 \$ à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L., par laquelle la Ville s'engage à verser une contribution financière au montant de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de soutien aux événements sportifs pour l'année 2022;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
ADOPTÉ		
(SD-2021-5826)		
<u>Date</u> 2021-04-14	<u>No résolution</u> CE-20210414-1159	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - OFFICE DE TOURISME DE LAVAL INC. ET REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L. concernant le Programme de soutien aux événements sportifs, A.R.S.E.L./C.S.L. au montant de 150 000 \$;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
(CT:1643334)		
(SD-2021-989)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2024-6084
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La Ville de Laval s'est dotée d'une Politique de l'activité physique dans le but de déployer un environnement physique, organisationnel et culturel favorable à un mode de vie physiquement actif et qui contribuera au bien-être des Lavallois dans leurs déplacements et leurs loisirs, de la récréation à l'excellence. Également, à travers sa Planification stratégique Urbaine de nature, la Ville s'est engagée à soutenir les événements sportifs organisés à Laval.</p> <p>L'Office du tourisme de Laval inc. (ci-après : « Tourisme Laval »), en tant qu'association touristique régionale, a comme mission d'assurer le leadership sur le plan de l'accueil et de la promotion des attraits, de contribuer au développement de Laval comme destination touristique et de jouer un rôle d'agent rassembleur auprès des membres et des partenaires, dans une perspective de développement durable.</p> <p>De son côté, le Regroupement du sport à Laval A.R.S.E.L./C.S.L. (ci-après : « Sports Laval ») a pour mission de favoriser le développement du sport pour les jeunes Lavallois, de l'initiation à l'excellence, en rassemblant et en soutenant à cet effet les organisations scolaires et civiles.</p> <p>Ensemble, le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, Tourisme Laval et Sports Laval (ci-après : les « Partenaires ») désirent mettre en commun leurs efforts afin de maintenir un programme structuré visant à soutenir les événements sportifs sur le territoire lavallois (ci-après : le « Programme »).</p> <p>À cette fin, les partenaires forment un Comité de gestion qui a le rôle d'attribuer les montants d'aide financière octroyés en vertu du Programme, conformément aux modalités établies dans une grille d'analyse prévue à l'entente. Ces montants sont puisés dans une enveloppe budgétaire destinée spécifiquement au Programme (ci-après : le « Budget sportif ») et administrée par Tourisme Laval.</p> <p>L'entente prévoit que la valeur totale de cette enveloppe est de 250 000 \$ et se détaille comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La Ville verse au Budget sportif une contribution financière totale de 200 000 \$; -Tourisme Laval verse au Budget sportif une contribution financière totale de 50 000 \$. <p>L'entente est d'une durée d'un an. Elle entre rétroactivement en vigueur au 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024. L'entente ne prévoit aucun mécanisme de renouvellement.</p> <p>Des ententes similaires ont été signées par les mêmes partenaires dans les dernières années. Des redditions de compte ont été déposées, en fonction des règles prévues à ces ententes.</p> <p>*Les faits saillants du programme pour l'année 2023 (et début d'année 2024) sont disponibles dans le bilan en pièce jointe*</p> <p>Pour l'année 2024, voici les ajustements apportés au programme:</p> <p>Grille d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la pondération pour accentuer la valeur du critère de legs sur le territoire (meilleur arrimage avec orientations municipales en activité physique) - Modification de la pondération sur le pointage final de l'analyse <p>Guide du promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'accompagnement personnalisé pour un budget supérieur à 750 000 \$ (sans être éligible au financement du programme) - Limite du nombre de demandes pouvant être accordées à la même organisation pour des événements de type « invitation », soit : les évènements récurrents qui ne nécessitent aucun appel de candidatures et dont la tenue de l'évènement est accordée d'office au club ou à l'association pourront bénéficier d'un montant maximal de 20 000\$ par année. <p>Formulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de critères sur l'éco-responsabilité - Intégration de la valeur du soutien indirect offert par la municipalité dans les montages financiers 		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2024-6084				
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La valeur totale de l'enveloppe budgétaire du programme est de 250 000 \$ et se détaille comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tourisme Laval versera une contribution financière totale de 50 000 \$; -La Ville versera une contribution financière totale de 200 000 \$. <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget de fonctionnement 2024.</p> <p>Annotation(s) : Nous prenons connaissance de cette information. Le montant est budgété au compte 60304-7111-00-119130-00000 en 2024.</p>						
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>						
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>						
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>En vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, C-41.1), une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 4 de cette loi, notamment, en matière de loisirs, d'activités communautaires et de développement économique local.</p>						
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Nom du fournisseur : Tourisme Laval A/S : Christine Métayer Adresse : 480, promenade du Centropolis Ville : Laval Code postal : H7T 3C2</p>						
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière au montant total de 250 000 \$ à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L., par laquelle la Ville s'engage à verser une contribution de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de soutien aux événements sportifs pour l'année 2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>						
<p>CERTIFICATION</p> <p>Numérotation des finances : 1825760 Coût estimé affectant l'année en cours : 200 000,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> 2024-11-21 </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Trésorier </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> AN - MS - JR </td> </tr> </table>			JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)	2024-11-21	Trésorier	AN - MS - JR
JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)	2024-11-21					
Trésorier	AN - MS - JR					